Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 10/07/2025
Publié le
ID : 059-215900283-20250703-D_20250703_16-DE

VILLE D'AUBY – DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Publié le 10 juillet 2025

Séance ordinaire du 03 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juillet à 19 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-sept juin, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Georges LEMAITRE, Abdelmalik SINI, Dorothée LORTHIOS, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Djamel BOUTECHICHE Chantal WAGON, Brahim NOUI, Rudy CARLIER, Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Corinne DESPREZ, Christophe LOURDAUX, Bernard MOREL, Franck VALEMBOIS, Marie-José FACQ, Bernard GORA, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK,
Absents ayant donné procuration : Mathilde DESMONS à Lydie VALLIN, Philippe VERON à Didier SZYMANEK, Séverine LASNEAU à Franck VALEMBOIS, Carine FIEUW à Annick BARTKOWIAK
Absent : Laurent JOVENET

Madame Dorothée LORTHIOS a été désignée secrétaire de séance

16 - RECONDUCTION DE LA BOURSE D'AIDE AU SPORT – SAISON 2025/2026

Monsieur LEMAITRE rappelle à l'assemblée que comme chaque année, la municipalité propose aux familles Aubygeoises une « Bourse d'aide au sport » lors de la rentrée sportive.

Celle-ci a bénéficié à 368 enfants d'Auby pour l'année scolaire 2024/2025, pour un montant total de 18 400 €.

Les critères pour l'obtention de cette bourse sont :

- ❑ Avoir entre 3 et 18 ans scolarisé sur présentation d'un certificat de scolarité pour les + 16 ans ;
- ❑ Résider à Auby ;
- ❑ Pratiquer un sport dans une association sportive Aubygeoise ;
- ❑ 1 seule bourse peut être attribuée par enfant ;
- ❑ Le montant de la bourse correspond à 50€ elle comprend une partie de la prise en charge pour (adhésion + licence).

Afin d'éviter les problèmes de trésorerie que pourraient rencontrer les associations dans l'attente de la subvention, un premier versement pourrait être effectué après délibération du premier Conseil municipal de rentrée, puis au fur et à mesure des retours de dossiers.

Sur ces bases et après avis favorable de la commission des sports du 21 février 2025 et avis favorable du bureau Municipal du 10 juin 2025, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur :

- **La reconduction de la Bourse d'Aide aux Sports pour l'année scolaire 2025/2026**
- **De définir les critères d'attribution de cette bourse comme suit :**
  - ❑ *Avoir entre 3 et 18 ans scolarisé* sur présentation d'un certificat de scolarité pour les + 16 ans ;
  - ❑ *Résider à Auby.*
  - ❑ *Pratiquer un sport dans une association sportive aubygeoise.*
  - ❑ *1 seule bourse peut être attribuée par enfant et par saison.*

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 10/07/2025
Publié le
ID : 059-215900283-20250703-D_20250703_16-DE

- *Le montant de la bourse correspond à 50€ elle comprend une partie de la prise en charge pour (adhésion + licence)*

Cette dépense est inscrite à la ligne budgétaire 6745.

Les crédits correspondants seront inscrits aux chapitres et articles du budget de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la reconduction de la Bourse d'Aide aux Sports pour l'année scolaire 2025/2026,

Définit les critères d'attribution de cette bourse comme suit :

- *Avoir entre 3 et 18 ans scolarisé* sur présentation d'un certificat de scolarité pour les + 16 ans ;
- *Résider à Auby.*
- *Pratiquer un sport dans une association sportive aubygeoise.*
- *1 seule bourse peut être attribuée par enfant et par saison.*
- *Le montant de la bourse correspond à 50€ elle comprend une partie de la prise en charge pour (adhésion + licence)*

La Secrétaire de Séance

Dorothée LORTHIOS

MAIRIE D'AUBY 59950

Pour copie conforme,
Le Maire

Bernard CZECH